



Vente d'activités en France et à l'étranger

Par sachazh

Bonjour,

J'aimerais savoir s'il est possible de vendre des activités de tourisme et ludique en France et à l'étranger.

Par exemple : la vente d'une visite de musée et d'une partie de Paintball à un parisien en voyage en Espagne.

La réservation de l'activité se fait par mes soins via mon réseau de partenaire puis je facture les activités à mon client.

Quelle structure d'entreprise dois-je avoir? Suis-je obligé d'avoir un statut d'agence de voyage ?

Merci,
Sacha